

Le chauffage au Bois



Énergie renouvelable respectueuse de l'environnement, économique, performante et reposant sur des gisements locaux, le combustible bois (bois-énergie) est particulièrement adapté au chauffage des bâtiments collectifs (logements, maisons de retraite, gîtes ...) ou individuels, et participe au développement local par la création d'emplois et la valorisation du patrimoine forestier.

1. Les différents systèmes de chauffage au bois

L'achat d'un appareil moderne et performant vous permet d'être mieux chauffé, de recharger le foyer moins souvent et de moins polluer.

Les poêles bûches et inserts sont des appareils faciles à poser, il existe différents modèles :

- Les **inserts** bénéficient de rendements élevés, ils améliorent le fonctionnement de la cheminée. (rendement > 70%, coût de 750 à 2300€)
- Les **poêles en acier et fonte** ont un rendement assez élevé à régime normal, plus faible au ralenti. Leur autonomie est raisonnable, mais leur inertie thermique est relativement limitée. (Rendement > 70%, coût 600 à 1200€)
- Les **poêles en fonte et matériaux réfractaires** ont des rendements élevés, des émissions faibles et une autonomie importante. Ils bénéficient d'une inertie thermique importante. Plus coûteux, ce sont aussi les plus performants. (rendement > 70%, coût 1200 à 3000€)

Les chaudières bois sont des appareils destinés à être couplés à un système de chauffage central, les chaudières peuvent assurer la production d'eau chaude :

1. **Les chaudières à bûches** se caractérisent par leur mode de combustion et la manière dont l'air est admis dans le foyer : c'est le tirage. Il peut être naturel (rendement de 55 à 70%) ou forcé (rendement de 75 à 85%) à l'aide d'un ventilateur de type turbine, d'où l'appellation fréquente de « turbo » (coût 1500 à 4500€).
2. **Les chaudières à plaquettes** ne brûlent pas des bûches, mais du bois déchiqueté (« plaquettes »). Elles sont très performantes. Leur utilisation pour le chauffage individuel reste encore limitée, mais elles s'implantent en milieu rural (rendement de 75 à 85%, coût 4500 à 15 000€ hors silo).
3. **Les chaudières à granulés**, comme les chaudières plaquettes ont l'avantage de fonctionner de façon automatique (plus de chargement) et l'autonomie dépend de la capacité de stockage de la chaudière ou du silo, (il est possible d'avoir une autonomie de 3 jours à 1 an). Il est important de s'assurer des possibilités d'approvisionnement dans la région du projet (rendement de 75 à 85%, coût 4500 à 15 000€ hors silo).

2. Aides financières 2011

ETAT		CG06
TVA	CREDIT D'IMPOT ⁽¹⁾	
5,5 % si votre logement a plus de 2 ans d'ancienneté	22 % du coût TTC du matériel ⁽²⁾ hors subventions, plafonné en fonction de la situation familiale 36 % si remplacement d'un ancien appareil de chauffage au bois	800 € pour une chaudière à plaquette ⁽³⁾

(1) Pour les inserts, n'est éligible au crédit d'impôt que l'équipement lui-même, dès lors que celui-ci s'encastre dans un emplacement préexistant. Lorsque l'installation de cet équipement est réalisée dans une cheminée à foyer ouvert, les dépenses afférentes au tubage du conduit existant ne sont pas comprises dans la base du crédit d'impôt.

Pour les foyers fermés, seules les dépenses relatives à l'équipement lui-même sont comprises dans la base du crédit d'impôt, à l'exclusion des dépenses relatives aux tuyaux d'évacuation des fumées ou à l'habillage de cet équipement et de ses tuyaux.

Pour les poêles, les dépenses relatives aux éléments décoratifs, tels que les carreaux de faïence décoratifs des parois extérieures ou les banquettes, ne sont pas comprises dans la base du crédit d'impôt.


(2) Rendement ≥ 70%, et rejets de CO ≤ 0,3% et s'il respecte les normes NF EN 13240 pour un poêle, NF EN 13229 ou NF D 35376 pour les foyers fermés et inserts, NF EN 12815 pour les cuisinières (chauffage et production d'eau chaude) et NF EN 303.5 ou EN 12809 pour les chaudières inférieures à 300 kW ; rendement ≥ 80% pour un chargement manuel ; rendement ≥ 85% pour un chargement automatique.

(3) Valable uniquement pour l'achat de chaudière à plaquettes avec rendement > 70% et respectant normes NF EN 303.5 ou EN 12809. Installation doit être réalisée par un professionnel titulaire de l'appellation Quali'Bois avec le millésime en cours de validité. Justification du dimensionnement de la chaudière en regard des besoins thermiques.

3. Démarches

- Contactez un ou plusieurs fournisseurs d'équipements spécialisés. L'appellation QUALIBOIS est en place, renseignez-vous sur <http://www.qualibois.org>. La charte [Flamme Verte](#) peut également vous aider dans votre choix : un appareil « Flamme verte » est en effet éligible au crédit d'impôt, pour les autres appareils vous devrez vous assurer qu'ils respectent bien les normes citées et le rendement fixé pour le crédit d'impôt. Il est conseillé de procéder à plusieurs devis.
- Envoyez le dossier de subvention dûment rempli au Conseil Général **avant de débiter les travaux**. Attendez l'accusé de réception de votre dossier certifiant que celui-ci est complet et valide pour instruction. Vous pouvez alors commencer les travaux mais il est conseillé d'attendre la décision d'attribution qui permet de vous garantir le montant réel de la subvention. Acquittez vous de la facture puis envoyez-la au Conseil Général. Le règlement intervient en général dans un délai de 3 à 4 mois.
- Sur votre déclaration d'impôt de l'année de facturation de votre appareil de chauffage au bois, joindre une facture détaillée de votre installation (main d'œuvre et matériel séparés). La somme correspondante au crédit d'impôt sera déduite de vos impôts si vous en payez, sinon, vous recevrez un chèque. Pour bénéficier du taux à 40 %, vous devez également joindre le formulaire [cerfa 14012*01](#) pour justifier de l'élimination et de la destruction de votre ancien appareil.

4. Exemples d'équipement

<p>Caractéristiques techniques : <i>Chaudière automatique plaquettes</i></p> <p>Nombre de personnes : 4 ; Nombre de radiateurs : 10 Puissance de la chaudière : 30 kW Stockage du combustible : Silo de 6m³</p>	<p>Coût des travaux (TVA à 5,5%)</p> <p>Chaudière : 8 000 € TTC Pose : 2 100 € TTC Autre : 600 € TTC</p> <p>Total : 10 700 € TTC</p>
	<p>Aides financières 2011</p> <p>Subvention CG06 : 800 € Crédit impôt 22 % Simulation Crédit d'impôt* 1 620 € TOTAL aides 2 420 €</p> <p>Coût à charge simulé : 8 280 €</p>

*Le calcul du crédit d'impôt doit se faire après déduction des aides locales. Les aides locales portant sur l'intégralité de la dépense et le crédit d'impôt uniquement sur le matériel, il faut calculer le prorata de l'aide locale sur le matériel. Pour plus de détails sur le mode de calcul, contactez votre Espace Info Energie.

<p>Caractéristiques techniques : <i>Poêle à granulés</i></p> <p>Surface à chauffer : 80 m² Puissance du poêle : 3 à 9 kW</p>	<p>Coût des travaux (TVA à 5,5%)</p> <p>Poêle : 3 575 € TTC Pose : 158 € TTC Autre : 293 € TTC</p> <p>Total : 4 026 € TTC</p>
	<p>Aides financières 2010</p> <p>Crédit impôt 22 % Simulation Crédit d'impôt 786 € TOTAL aides 786 €</p> <p>Coût à charge simulé : 3 240 €</p>

5. Pour aller plus loin...

Adressez-vous directement à l'Espace Info Énergie le plus proche de chez vous :

Espace Info Énergie du Bassin Cannois CSIL

11 avenue du Commandant Bret - 06400 Cannes
Tel. 04 93 39 08 77 / Fax : 04 92 99 22 40
E-mail : csileie@free.fr

Espace Info Énergie de Nice Nice Côte d'Azur / Ville de Nice Maison de l'Environnement

31, avenue Castellane - 06364 NICE Cedex 4
Tél. : 04 97 07 24 63 / Fax : 04 97 07 24 65
E-mail : info.energie@ville-nice.fr
info.energie@nicecotedazur.org

Espace Info Energie de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Cité artisanale Barthélémy Beauleau
108 chemin de Saint Hélène - 06560 VALBONNE
Tél. 04 89 87 72 30
E-mail : eie@agglom-sophia-antipolis.fr

Espace Info Énergie du Pays Grassois Planète Sciences Méditerranée

9, rue Gazan – 06130 GRASSE
Tél. : 04 92 60 78 75 / Fax : 04 93 36 56 79
E-mail : energie.mediterranee@planete-sciences.org

6. Contacts utiles

- Flamme verte : www.flammeverte.com
- l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne www.ofme.org
- l'ITEBE: www.itebe.fr
- PEFC : www.pefc-france.org
- Granulénergie : <http://www.granulenergie.fr/>

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région Service Environnement-Energie
27 place Jules Guesde 13481 Marseille cedex 20
Tél.: 04 91 57 53 73
Site Internet : www.regionpaca.fr

Conseil Général des Alpes Maritimes

CADAM, route de Grenoble
BP 3007 – 06201 Nice cedex 3
Numéro vert (appel gratuit) : 0 805 566 006
Site internet : www.cg06.fr / Mail : plan.energie@cg06



PRÈS DE CHEZ VOUS, DES SPÉCIALISTES
À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS INFORMER !

Avec le soutien de nos partenaires :

Accord-cadre Etat-Région-ADEME 2007-2013

